

NOMENCLATURE : 07 – 10



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels
Lensois
Ref : YB/CD
Affaire suivie par Monsieur Yannick
BACKE Directeur du Centre
Socioculturel DUMAS/FLAMENT

DECISION RELATIVE A L'ACHAT D'UNE PRESTATION
POUR LA MISE EN PLACE DE DIX NEUFS ATELIERS DE
FRANÇAIS LANGUES ETRANGERES POUR LA PERIODE
DE JANVIER A JUIN 2023 AU CENTRE SOCIOCULTUREL
ALEXANDRE DUMAS

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai
2020, décidant l'application des dispositions prévues à
l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son
article R.2122-3,

Vu la consultation des prestataires suivants : AFP2I, Les
Amis de Mandela, AIFE, Culture et Liberté.

Vu la proposition retenue, à savoir celle de l'association
« Les Amis de Mandela » répondant au besoin dûment
recensé,

Considérant que la mise en place de dix-neuf ateliers de
français langues étrangères nécessitent la signature d'une
convention avec l'association « Les Amis de Mandela »
représentée par Madame Renée CAPRON, en sa qualité de
présidente les lundis 23 et 30/01 ; 6 et 27/02 ; 6,13,20 et
27/03 ; 3/04 ; 15 et 22/05 ; 5,12,19 et 26/06 et les mardis
11/04 ; 2,9 et 30/05/2023 de 14h00 à 16h00 au Centre
Socioculturel ALEXANDRE DUMAS.

Décision N°2023 – 40

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser l'achat de prestation pour la mise en place de dix-neufs ateliers de français langues étrangères, animés par l'association „Les Amis de Mandela“ représentée par Madame Renée CAPRON, dont le siège social se situe Rue des Monatgnards – Quartier la République – 62210 AVION.

ARTICLE 2 : Il sera conclu et signé une convention avec l'association « Les Amis de Mandela » représentée par Madame Renée CAPRON en sa qualité de présidente, les lundis 23 et 30/01 ; 6 et 27/02 ; 6,13,20 et 27/03 ; 03/04 ; 15 et 22/05 ; 5,12,19 et 26/06 et les mardis 11/04 ; 2,9 et 30/05/2023 de 14h00 à 16h00 au Centre Socioculturel ALEXANDRE DUMAS.

ARTICLE 3 : Le coût de l'intervention est fixé à 2520€TTC (Deux mille cinq-cent-vingt euros) sur présentation d'une facture conforme au devis. Le règlement s'effectuera mensuellement par mandat administratif. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 3 Février 2023



Pour le Maire
l'Adjointe au Maire

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH

Reçu le 08 février 2023
Sous-Préfecture de Lens